



Demarches a suivre pour un mariage mixte

Par **dalli**, le **20/05/2013** à **03:15**

bonjour

je suis tunisien je mène avec une française depuis 15 mois mon visa touristique est expire mais j ai un récépissé de trois mois (demandeur d asile rejeté mais récépissé valable)je veux me marie avec elle

svp j aimerais savoir est ce que c est possible que fin de la validité de mon récépissé je doit quitter la France ? et quelles sont les démarches a suivre pour être en règle
merci

Par **citoyenalpha**, le **24/05/2013** à **16:38**

Bonjour

en effet il est possible que la préfecture émette une OQTF suite au rejet de votre demande d'asile.

Seule possibilité vous mariez effectivement avec un ressortissant français.

Restant à votre disposition.

Par **dalli**, le **25/05/2013** à **01:04**

merci

pour votre réponse mais je veux comprendre est ce que c est une obligation que je dois retourner a mon pays d origine pour faire les suites de mes démarches là-bas après avoir me marier ici ou bien j ai le droit de continuer mes démarches préfectorales sans retourner dans mon pays d origine ce qui est impossible pour moi a cause d insécurités personnel
merci